

En cette période sans précédent de pandémie mondiale, qui menace les progrès du Programme 2030 et met en péril un large éventail de droits de l'homme, il est essentiel que nous essayions de sauvegarder les progrès réalisés et apprenions les uns des autres en mettant en valeur les bonnes pratiques. Les examens nationaux volontaires (ENV) sont un moyen de souligner les pratiques et politiques qui se sont révélées efficaces pour renforcer la résilience, lutter contre les inégalités et la discrimination, et contribuer à garantir que personne ne soit laissée de côté, y compris dans le cadre des efforts pour répondre à la COVID-19 et s'en relever.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a développé des outils et approches qui peuvent aider à intégrer les informations et analyses existants en matière de droits de l'homme dans les examens nationaux volontaires. Une approche fondée sur les droits étant au cœur de la réponse à la COVID-19 et de la mise en œuvre du Programme 2030 et de son engagement à ne laisser personne de côté, ces outils peuvent aider à placer les personnes et les droits au centre des rapports d'ENV, ils peuvent aider à guider le suivi des progrès nationaux, identifier les points d'accélération et les compromis à faire.

Ce document donne une vue d'ensemble du travail des mécanismes internationaux des droits de l'homme avec des liens hypertextes vers les pages web relatives aux pays. Cette information peut aider à mieux rendre compte de la mise en œuvre des ODD qui sont liés à des droits tels que l'accès à l'eau, à la santé, au logement. Elle peut faciliter l'identification des groupes qui risquent d'être laissés de côté, ceux qui sont le plus laissés de côté et les moyens de prendre en compte leur situation de manière effective. La deuxième page de ce document fournit des liens vers des orientations pertinentes sur la participation et l'inclusion, la collecte de données et les moyens de relier systématiquement le Programme 2030 et les processus de suivi des droits de l'homme.

Le HCDH et les mécanismes internationaux des droits de l'homme ont également élaboré des directives COVID-19 sur des questions particulières, des droits et des groupes de population, qui peuvent aider à évaluer les risques, lacunes et progrès accomplis, ainsi qu'à tracer une voie vers une reconstruction meilleure, plus verte et plus équitable, et des sociétés plus justes. Vous pouvez accéder à ces directives grâce au lien : ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/COVID19Guidance.aspx

MECANISMES INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

Les rapports préparés par et pour les mécanismes des droits de l'homme (Examen Périodique Universel, organes de traités et procédures spéciales) contiennent une grande quantité de données et d'informations pertinentes pour la mise en œuvre du programme 2030 et pour répondre à la COVID-19 et s'en relever.

Les liens vers les informations les plus récentes par pays sont présentés ci-dessous. Il est possible de trouver plus d'informations dans l'Index Universel des droits de l'homme, la base de données en ligne du HCDH qui regroupe les recommandations de tous les mécanismes de l'ONU et permet de faire des recherches par Objectif de développement durable, cible de développement durable, groupes affectés et/ou thèmes.

Plus de détails sur l'Index Universel des Droits de l'Homme et les ODD sont disponibles dans le lien suivant : www.uhri.ohchr.org/fr/sdgs

Comment les mandats des procédures spéciales lient leur travail au Programme 2030? Pour en savoir plus, cliquer sur : tinyurl.com/SP-2030 (disponible uniquement en anglais)

Travail des mécanismes internationaux des droits de l'homme en lien avec la COVID-19:

[COVID-19 et procédures spéciales](#) (disponible en anglais)

[COVID-19 et Organes de traités](#) (disponible en anglais)

PROCEDURES SPECIALES

Depuis 2016, Djibouti n'a reçu la visite d'aucun expert indépendant des procédures spéciales.

Visiter tinyurl.com/Special-Procedures pour obtenir plus d'informations (disponible uniquement en anglais).

ORGANES DE TRAITES

Depuis 2016, Djibouti a été examiné par le Comité pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale.

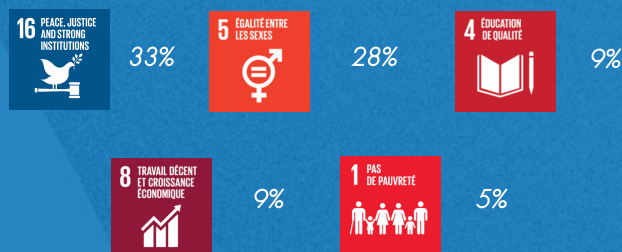
Visiter tinyurl.com/TB-DJIBOUTI pour plus d'informations.

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

Djibouti a été examiné pour la dernière fois dans le cadre de l'examen périodique universel en mai 2018. Le pays a reçu 203 recommandations (dont 177 acceptées) se rapportant à un grand nombre d'ODD.

La quatrième examen de l'EPU de Djibouti est prévu pour octobre-novembre 2023, la date limite de soumission du rapport de l'État étant en juillet 2023. Le fait de lier l'élaboration des rapports de l'EPU et du Programme 2030 peut avoir un effet bénéfique sur les deux processus et aboutir à une plus grande cohérence dans les politiques, programmes et suivis des droits de l'homme et des ODD et mieux contribuer à répondre et se relever de la COVID-19.

Visiter tinyurl.com/EPU-DJIBOUTI pour plus d'informations.



Les icônes montrent les 5 ODD qui ont reçu le plus grand nombre de recommandations dans le cadre du dernier examen de l'EPU (comme indiqué par le pourcentage de recommandations de l'EPU correspondant à un ODD spécifique).

Source: Index universel des droits de l'homme

PROMOUVOIR UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE, SURE ET INCLUSIVE

L'un des principes centraux du Programme 2030 est l'exigence que tous ses processus soient aussi participatifs et inclusifs que possible. Des efforts particuliers sont souvent nécessaires pour atteindre les personnes qui risquent d'être laissées de côté ou de ne pas être entendues.

Les personnes concernées par les décisions de leurs gouvernements doivent pouvoir communiquer sur leurs besoins et leurs intérêts ainsi que contribuer à l'ajustement, la mise en œuvre et le passage en revue des politiques et programmes publics. Dans le contexte d'une pandémie mondiale, assurer une participation significative et inclusive représente un défi et un fardeau supplémentaires pour les pays se soumettant aux ENV.

Les directives et recommandations pratiques élaborées par le HCDH et les experts des Nations Unies, visent à contribuer à une mise en œuvre responsable, sûre et inclusive des ODD.

[Directives à l'intention des États sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques](#)

Participation de la société civile à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Visiter undocs.org/fr/A/HRC/41/41/Add.2

[Rapport de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'espace civique, la pauvreté et l'exclusion](#)

[Webinar: In the shadow of COVID-19: Lessons learned on civic space and public freedoms](#) (en anglais uniquement)

APPROCHE DES DONNEES FONDEE SUR LES DROITS DE L'HOMME

La collecte et la ventilation des données ainsi que leur analyse sont des outils cruciaux pour la mise en œuvre des ODD et pour rendre compte des progrès réalisés. Cependant l'élaboration (ou non) d'indicateurs ventilés n'est pas un exercice neutre d'un point de vue normatif.

C'est pourquoi une approche des données fondée sur les droits de l'homme a beaucoup à offrir. Cela peut permettre de rassembler les parties prenantes en matière de données et développer des communautés de pratique qui améliorent la qualité, la pertinence et l'utilisation de données et statistiques en conformité avec les normes et principes internationaux des droits de l'homme.

[Indicateurs des droits de l'homme : guide pour mesurer et mettre en œuvre](#)

[Une approche des données fondée sur les droits de l'homme : ne laisser personne de côté dans le programme de développement durable à l'horizon 2030](#)

[Tableau des indicateurs de droits de l'homme et de développement durable:](#)
[Visit: tinyurl.com/SDG-IND](https://tinyurl.com/SDG-IND) (uniquement en anglais)

[How Covid-19 is changing the world: A statistical perspective](#)
[Volume I](#) [Volume II](#) (uniquement en anglais)

MECANISMES NATIONAUX D'ELABORATION DES RAPPORTS ET DE SUIVI

La plupart des Etats ont mis en place des structures ou des processus pour les Examens nationaux volontaires du Programme 2030 et pour l'élaboration des rapports relatifs aux droits de l'homme et leur mise en œuvre.

Le fait de relier systématiquement ces structures et de s'assurer qu'elles travaillent main dans la main améliore la cohérence et la qualité des rapports. Cela permet également de s'assurer d'une plus grande participation et appropriation des processus. Cela allège aussi le fardeau des rapports et permet le partage d'informations et d'analyses pour s'assurer que personne n'est laissé de côté, y compris dans le contexte de la COVID-19.

Structures nationales et régionales pour la mise en œuvre, le suivi et la présentation des Examens nationaux volontaires du Programme 2030



Structures nationales pour l'élaboration des rapports relatifs aux droits de l'homme et leur suivi ainsi que les institutions ayant un mandat de protection et de promotion des droits de l'homme (par exemple les institutions nationales des droits de l'homme)

BASE DE DONNEE NATIONALE SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS (BDNSR)

Le HCDH peut, sur demande, aider les Etats à mettre en place une [base de données nationale pour le suivi des recommandations](#) issues des mécanismes internationaux des droits de l'homme. Cette base de données en ligne, qui est disponible en anglais, espagnol, français, arabe et russe, facilite l'enregistrement, le suivi et l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme.

La base de données est personnalisée spécifiquement pour l'Etat demandeur et peut réduire de manière significative la charge liée à l'élaboration des rapports au titre des objectifs à la fois en matière de droits de l'homme et de développement durable. Cela peut aussi faciliter l'assignation des responsabilités et le suivi des progrès.

Contactez nrt-support@ohchr.org pour plus d'informations.